

DEPARTEMENT DU GARD

COMMUNE DE ROBIAC – ROCHESSADOULE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 62 - 2025

Séance du 19 décembre 2025

Date Convocation : 12/12/2025

Date Affichage : 12/12/2025

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 9

Nombre de procurations : 3

Nombre de voix exprimées : 12

L'an deux mille vingt-cinq et le dix neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Robiac-Rochessadoules, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Robiac-Rochessadoules, Salle des Conférences, sous la Présidence de Monsieur CHALVIDAN Henri, Maire

Présents : Mr CHALVIDAN Henri, Maire, Mr D'ORIVAL Jean-Marc, Mme LEZE Christine, Adjoint, M. CONTANDRIOPOULOS Yves, M. GONNET Thierry, Mme MILLET Cécile, Mme AGRA Régine, M. PERCETTI Jérôme, Mr PONTET Jean-Luc

Absents ayant donné procuration : Mme ADAM Agnès a donné procuration à Mr CHALVIDAN Henri, Mme PELATAN Nicole a donné procuration à Mme LEZE Christine, et Mme THOMASSET Marie-Christine a donné procuration à Mr D'ORIVAL Jean-Marc

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme Christine LEZE

Objet de la délibération : Modification du prix de l'eau pour 2026

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il y a lieu de modifier le prix de l'eau et de l'eau assainie à partir du 01 janvier 2027. En tenant compte de l'inflation (2%) et du nombre de compteurs, il propose les tarifs suivants :

TARIFS EAU

Abonnement	:	80,00 €/an	
Prix au m ³	:	≤ 80 m ³	: 1,00 € le m ³
		> 81 m ³ ≤ 120 m ³	: 1,11 € le m ³
		> 120 m ³	: 1,35 € le m ³
Prix au m ³ compteur jardin :		≤ 15 m ³	: 1,00 € le m ³
		> 16 m ³	: 2,00 € le m ³

Exception : pour toute construction d'une maison individuelle (à usage d'habitation principale) le prix du m³ sera de moitié la première année de la construction.

Location compteur : 7,00 € ET le prix évoluera en fonction du nombre de logements dans chaque habitation (dimensionnement des compteurs)

Frais de facturation : 1,00 €

Pose et dépose d'un compteur et accès réseau : 42 €

Accès et arrêt au réseau : 42 €

Branchement complet au réseau ≤ à 5 m : 1 900€ si > : sur devis

Extension d'un raccordement au réseau existant : 80 €

Ouverture et fermeture bouche à clé : 42 €

Changement compteur suite gel ou autre incident : sur devis

Pour les abonnés qui n'ont aucune consommation d'eau suite à un forage privé un forfait de 100 m³ sera facturé en assainissement.

SERVICE ASSAINISSEMENT :

Branchement	constructions neuves 2 200 € ht
Abonnement	Constructions existantes 1 200 € ht
Prix du m3 eau assainie	65.00 € ht /an
	1.02 € ht

Le Maire,
M. Henri CHALVIDAN



La Secrétaire,
Mme Christine LEZE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NIMES. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 21.12.2025.
Et publication le 24.12.2025.